

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 9 décembre 2022

N°40/Foncier

Rétrocession et classement dans le domaine public des voies et espaces communs situés dans l'opération au nord de l'avenue Pierre Semard (société ICADE PROMOTION)

Le vendredi 9 décembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 1 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Daniel AUGUSTE par M. Léon EDART, Mme Hakima BIDEHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Carmen BOGHOSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA, M. Cémil YARAMIS par M. Maurice BONNARD, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absente excusée : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

Absent :

M. le Maire informe qu'il est prévu le transfert au profit de la commune, des emprises correspondant à des voies et des espaces communs ci-après visés et ce, dans la perspective de la clôture du permis de construire délivré à la société Icade Promotion portant le numéro 95 680 18 00012 en date du 21 décembre 2018 et de la mise en œuvre du Projet Urbain Partenarial signé avec la société Icade Promotion ci-après visé, moyennant le prix de vente d'un euro (1,00 €).

M. le Maire précise que les travaux sont aujourd'hui achevés et qu'il convient de transférer à la Ville des voiries et leurs équipements respectifs, des espaces verts, comprenant notamment une partie du talus de l'Avenue Pierre Sépard, un parking formé de 19 places de stationnement qui sera ouvert au public, et des espaces communs qui seront ouverts au public, le tout conformément aux plans annexés.

M. le Maire rappelle que la société Icade Promotion a sollicité la Ville de Villiers-le-Bel aux fins de céder les parcelles représentant l'assiette des voies et leurs équipements, des espaces verts, comprenant notamment une partie du talus de l'Avenue Pierre Sépard, un parking formé de 19 places de stationnement qui sera ouvert au public, et des espaces communs qui seront ouverts au public.

M. le Maire indique que ces emprises constituées des parcelles cadastrées : section AE Numéros 314, 319 et 320 sont destinées à être classées dans le domaine public communal. Elles constituent d'une part l'assiette d'une partie de l'avenue Pierre Sépard et des nouvelles rues à savoir la rue Nikki de Saint Phalle, la rue Hélène Bertaux et la rue Louise Bourgeois qui sont aujourd'hui ouvertes à la circulation publique, et du parking situé le long de la rue Louise Bourgeois, à l'arrière de l'EHPAD ouvert au public.

M. le Maire propose de procéder à la rétrocession des voies et des espaces communs susvisés et de les classer, après acquisition, dans le domaine public communal.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article R431-24,

VU l'arrêté accordant le Permis de construire numéro 95 680 18 O0012, à la Société Icade Promotion en date du 21 décembre 2018 et publié en date du 24 décembre 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2018 relative à l'approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société Icade Promotion dans le cadre du projet de construction d'une opération de logements et de plateforme multiservices pour personnes âgées dépendantes,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Développement Durable du 23 novembre 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 28 novembre 2022,

CONSIDERANT que dans le cadre de son projet de construction, la Société Icade Promotion a réalisé des voies et espaces communs conformément au permis de construire,

CONSIDERANT qu'aujourd'hui ces voies et leurs équipements qui correspondent à une partie de l'avenue Pierre Sépard, la rue Nikki de Saint Phalle, la rue Hélène Bertaux et la rue Louise Bourgeois, sont ouverts à la circulation publique,

CONSIDERANT que les espaces verts, le parking formé de 19 places de stationnement (situé le long de la rue Louise Bourgeois, à l'arrière de l'EHPAD) et les futurs espaces communs seront ouverts à l'usage du public,

CONSIDERANT que la partie du talus de l'Avenue Pierre Séward forme un ensemble indissociable structurellement avec l'Avenue Pierre Séward, laquelle dépend du domaine public routier communal.

CONSIDERANT que ce transfert se fera moyennant le prix de vente d'UN EURO (1.00 €),

ACCEPTTE la cession, moyennant le prix de vente d'UN euro (1,00 €) payable comptant, par la Société Icade Promotion à la Commune de Villiers-le-Bel, des parcelles cadastrées: section AE, numéros 314, 319 et 320 pour une contenance de 6862 m2, représentant l'assiette des voies et leurs équipements respectifs, des espaces verts, comprenant notamment une partie du talus de l'Avenue Pierre Séward, un parking formé de 19 places de stationnement qui sera ouvert au public, et des espaces communs qui seront ouverts au public.

DECIDE d'acquérir lesdites parcelles, et de les classer dans le domaine public communal ; ce classement prenant effet à la signature de l'acte d'acquisition.

PRECISE que les frais d'acte et ses accessoires seront supportés par la Ville.

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes à intervenir dans le cadre de ces acquisitions.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **19 DEC. 2022**
Transmission en Sous-préfecture le : **19 DEC. 2022**



Département du Val d'Oise

Commune de VILLIERS LE BEL

Section AE n° 309 - 310 - 314

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du 21 DEC. 2018
Le Maire de Villiers-le-Bel

Avenue Pierre Sémard

PLAN DE DIVISION PARCELLAIRE ET DE RETROCESSION

Echelle 1/500



Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,
Maurice BONNARD

Philippe PICOT
Ingénieur G.C.T.
Géomètre-Expert
Membre de l'Ordre n° 4837

Alain MERLINI
Géomètre-Expert D.P.I.G.
Membre de l'Ordre n° 5183

Agences du Val d'Oise

EAUBONNE - 95600
13 Rue de la Vallée
Tél. 01 39 59 02 61
Fax. 01 39 59 02 53

PONTOISE - 95300
12 Rue André
Tél. 01 39 59 02 61

GONESSE - 95500
879 Rue de la Liberté
Tél. 01 39 59 02 61

Agences de l'Oise

NOAILLES - 60430
50 Rue de Paris
Tél. 03 44 03 30 78
Fax. 03 44 07 47 52

ICADE PROMOTION
SASU au capital de 20 000 000 €
27 Rue de la République - 95245 ISSY LES MOULINETS
Tél. 03 44 03 30 78

Aff. 161714-LF
n°161714-div pour PCVD

(division) Modifié le 20 mars 2018
(division) Modifié le 09 mars 2018
(division) Modifié le 18 décembre 2017
Modifié le 12 Juillet 2017
Le 5 Avril 2017

Nota :
Coordonnées Système RGF93 (Projections cartésiennes conformes CC49 - Zone B)
Le Nivellement est rattaché au N.G.F. (Altitudes Normales) "attachement par G.P.S."

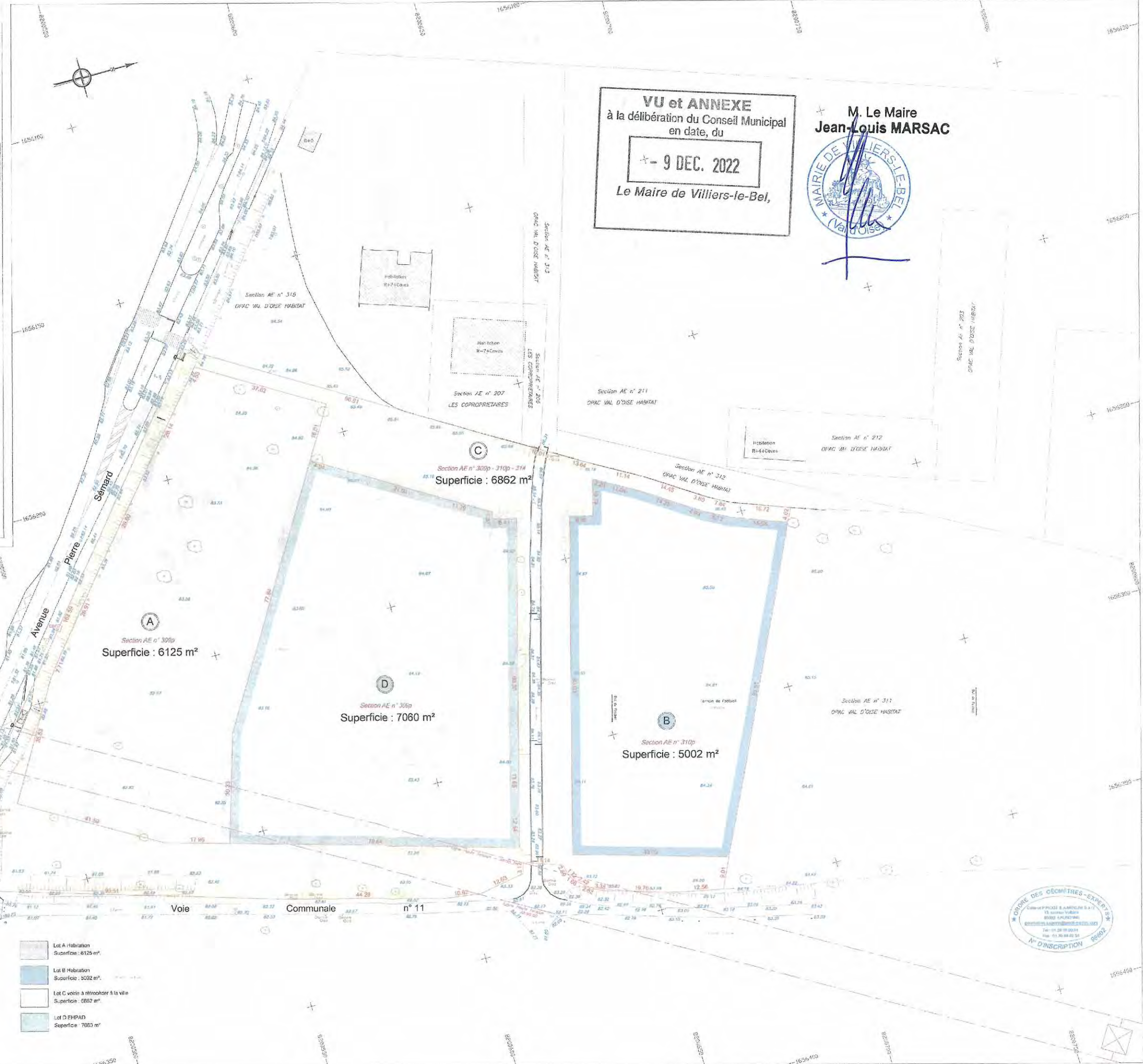
- Lot A Habitation
Superficie : 6125 m²
- Lot B Habitation
Superficie : 5002 m²
- Lot C voie à rétroceder à la ville
Superficie : 6862 m²
- Lot D EHPAD
Superficie : 7060 m²

NOTA : Les périmètres des parcelles AE 309, 310 et 314 sont conformes au plan de division dressé en Octobre 2009 par le cabinet GEXPERTISE, Géomètres-Experts à SEVRES

Les limites sont sous réserve de bornage et de reconnaissance de limites avec les propriétaires riverains.

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du
- 9 DEC. 2022
Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC





<p>ICADÉ ICADÉ PROMOTION 27, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>ICADÉ ICADÉ PROMOTION 27, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>ICADÉ ICADÉ PROMOTION 27, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>
<p>ARPA ARPA 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>ARPA ARPA 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>ARPA ARPA 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>
<p>AGENCE GÉNÉRAL DE CONSTRUCTION AGENCE GÉNÉRAL DE CONSTRUCTION 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>AGENCE GÉNÉRAL DE CONSTRUCTION AGENCE GÉNÉRAL DE CONSTRUCTION 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>AGENCE GÉNÉRAL DE CONSTRUCTION AGENCE GÉNÉRAL DE CONSTRUCTION 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>
<p>Jeager Merle Jeager Merle 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>Jeager Merle Jeager Merle 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>Jeager Merle Jeager Merle 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>
<p>CS CS 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>CS CS 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>CS CS 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>
<p>ESQUISSE CARREFOUR ESQUISSE CARREFOUR 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>ESQUISSE CARREFOUR ESQUISSE CARREFOUR 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>	<p>ESQUISSE CARREFOUR ESQUISSE CARREFOUR 12, rue de la République 75011 Paris Tél. 01 47 37 39 19</p>

OPÉRATION DE LOGEMENTS
Avenue Pierre Sénard
PCMC